

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Salarié.e.s des très petites entreprises : donnez de la voix à la CGT

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, des transports, de la métallurgie... Vous êtes salarié.e du particulier employeur, aide à domicile, assistant.e maternel.le ou concierge.

Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé.e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Les résultats de ces élections participeront à mesurer la représentativité des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches d'activité et sur les territoires. Ils permettront également de définir, pour chaque organisation, le nombre de conseillers prud'hommes, ou de mandatés dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, dans les commissions régionales Transitions Pro (for-

mation professionnelle) ... Ce scrutin permettra enfin d'élire vos représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont pour objet de faciliter le dialogue dans l'entreprise ou de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité et les activités sociales et culturelles.

Cette élection peut paraître aujourd'hui très éloignée de vos réalités et de vos préoccupations, et de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives. Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

## Pour voter : [www.election-tpe.travail.gouv.fr](http://www.election-tpe.travail.gouv.fr)

### 3 questions à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

#### Comment un syndicat comme la CGT peut agir sur le sort des salariés des TPE ?

Tout d'abord, il faut aller à leur rencontre et très concrètement, apporter des informations. Mais parfois aussi à l'employeur qui, bien souvent n'a pas de DRH, ni de conseiller juridique et ne connaît pas non plus les droits de ses salariés, les règles en matière de sécurité, salaires, heures supplémentaires... Ça ne marche pas à tous les coups, mais on peut dans certains cas réussir à faire appliquer le droit du travail avant d'aller aux Prud'hommes. L'essentiel, c'est le contact et l'explication.

#### Comment la CGT agit avec les salariés des TPE face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Il y a par exemple eu des mobilisations dans les remontées mécaniques, parfois sous des formes différentes que dans d'autres boîtes. On a ainsi obtenu que des engagements de signatures de contrats saisonniers ou CDD soient tenus, ce qui ouvre, en attendant la reprise effective du boulot, des droits à chômage partiel. Notre démarche, c'est « informer, expliquer, faire des propositions, se mobiliser ».

#### Quels sont les grands enjeux de l'élection TPE ?

Il faut montrer aux salariés des TPE que cette élection leur permet au moins d'avoir des représentants qui prennent en compte leur situation spécifique. Aller à leur rencontre est

de la responsabilité de la CGT. Mais une élection d'une telle ampleur, avec près de cinq millions d'électeurs, doit aussi donner lieu à une campagne de communication de la part du gouvernement, avec des spots dans les grands médias, comme une campagne électorale « politique » à enjeu national. Tous les gouvernements - celui-là particulièrement, vu la considération qu'il a pour les organisations syndicales - mettent tout en œuvre pour qu'il y ait le moins de participation possible. Cela vise à discréditer l'idée de l'utilité des syndicats. Mais plus encore, les salariés devraient bénéficier de temps pour voter, avoir des informations pratiques en amont... On pourrait même organiser, au lieu du vote par correspondance, un vote physique dans les mairies.

## RETROUVEZ-NOUS : [www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)

# Petites entreprises oui, n

## Experts comptables

Salarié-e des TPE, qui travaille dans une petite entreprise de moins de 11 salarié-e-s dans le secteur des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études ou des prestataires de services, la **Fédération CGT des Sociétés d'Etudes** assure ta défense depuis des années.

Donne-lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT.

Mais cette confiance, que tu nous donnes avec ton vote, implique pour notre organisation des devoirs envers toi. Nous nous devons :

- ▶ D'être à ton écoute afin d'élabo-

rer en commun les revendications qui seront portées, en ton nom, dans les différentes instances de négociations, afin de faire évoluer tes droits en mieux, voire d'en créer de nouveaux ;

- ▶ De te tenir informé-e régulièrement des négociations en cours au niveau de la branche ou interprofessionnelles, mais aussi sur l'évolution du droit et de son impact sur ton quotidien ou futur ;
- ▶ De pouvoir te renseigner sur tes droits et te conseiller sur les moyens de les faire appliquer.

**Voilà notre engagement envers toi.**

*La branche des Experts-Comptables et commissaires aux comptes est composée de 136 000 salarié-e-s dans 12 265 cabinets. 90% des entreprises qui la composent sont des TPE qui cumulent 31% des effectifs.*

*Un cabinet sur 5 environ prévoit une croissance de ses effectifs. Cette branche est fortement féminisée (68%), avec un âge moyen de 39,4 ans qui masque de fortes disparités : un âge d'entrée dans le secteur relativement tardif et l'équivalent de 21% des effectifs a plus de 20 ans d'ancienneté.*

*L'élévation régulière du niveau de qualification des salarié-e-s de la branche se traduit directement sur la structure de l'emploi puisque la part des cadres dans les effectifs dépasse aujourd'hui 30%. Cette tendance devrait se maintenir pour faire face à la digitalisation des activités et des pratiques et aux évolutions réglementaires telles que la loi PACTE, les activités de conseil sont développées et la pluridisciplinarité est une solution identifiée pour l'avenir de la profession.*

## Les revendications collectives, décidées par les salarié-e-s de la branche, que nous allons porter ensemble sont les suivantes :

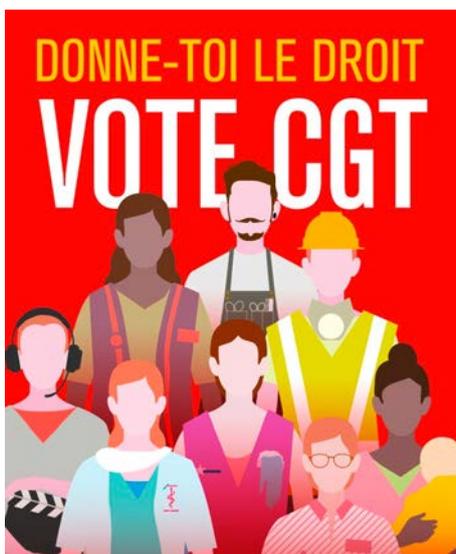
- ▶ Une **revalorisation salariale annuelle** qui tienne compte de l'augmentation du coût de la vie et permette aux salarié-e-s de vivre dignement. En cela, la CGT revendique le SMIC à 1 800€ et le premier niveau cadre aligné sur le PMSS avec ajustement de l'ensemble de la grille par rapport à ces minima.
- ▶ Une **progression de carrière automatique avec un changement d'échelon hiérarchique tous les 5 ans** en lien avec une politique de formation professionnelle et une politique d'évolution professionnelle effectives.
- ▶ Une définition d'une **politique de formation professionnelle plus offensive** afin de répondre à l'adaptation nécessaire liée aux évolutions technologiques et/ou réglementaires et législatives.
- ▶ Une **réduction de l'impact sur la santé**

des salarié-e-s des transformations d'organisations de travail liées aux outils numériques.

- ▶ Des dispositifs de **prévention des risques psychosociaux**, notamment sur la charge de travail.
- ▶ La **mise en place de la semaine de 32 heures**.
- ▶ Une politique volontariste en matière de **réduction des écarts entre les femmes et les hommes**.
- ▶ Un **régime de complémentaire santé et de prévoyance de**

**branche.**

- ▶ Une **Indemnité de Fin de Carrière (IFC)** permettant de partir à la retraite dignement.
- ▶ Une **retraite, non discriminante**, basée sur une solidarité intergénérationnelle qui permet à chacun-e de vivre dignement la fin de sa vie.
- ▶ Une **défense des spécificités** de la branche et de certains métiers au travers des actions auprès des pouvoirs publics, pour lutter contre la dérégulation néolibérale



# mais pas de petits droits !

## Depuis 2016, Quelle a été l'action de la CGT dans la branche ?

La CGT a été force de propositions sur nombre de sujets. Nous n'en citerons que quelques-uns :

- ▶ La négociation sur les **frais professionnels**.
- ▶ L'accord sur les **congés spéciaux** pour intégrer les évolutions légales et améliorer l'existant, notamment pour prendre en compte les salarié-e-s dont les enfants sont en situation de handicap. Malheureusement, le patronat se refuse toujours à accepter des congés pour enfants malades.
- ▶ La **création de l'OPCO Atlas**, que la branche des Experts-Comptables a fortement contribué à créer et dont la CGT a pris la vice-présidence. Cet organisme est décisif pour l'accès des salarié-e-s des TPE et PME à la formation professionnelle.
- ▶ L'**accord sur la contribution conventionnelle des entreprises de la branche pour la formation professionnelle**, afin d'augmenter les financements des actions de formation pour les salarié-e-s.
- ▶ L'**augmentation annuelle des salaires au-delà du simple coût de la vie** : en 2018, la hausse de l'impôt CSG et la suppression des cotisations chômage et maladie ont conduit à un jeu de dupes dont les effets directs ont été la baisse du remboursement des soins et médicaments et la hausse des mutuelles. Les augmentations inférieures à l'inflation et à l'évolution du SMIC conduisent à un tassement des rémunérations. De plus, nous savons que l'indice INSEE ne prend pas en compte un certain nombre d'éléments importants du quotidien, comme les hausses des cotisations salariales. Lors des négociations, nous avons toujours défendu le principe du SMIC à 1 800€ et du premier niveau cadre au PMSS. C'est

cette ligne directrice qui a fait que nous n'avons pas signé les accords mais avons pesé sur les négociations.

## Quelle a été l'action de la CGT au niveau national ?

Outre notre action au sein de la branche, la CGT a mené plusieurs batailles contre les agissements anti-sociaux des différents gouvernements successifs et du patronat. Là encore, notre but était de défendre vos intérêts, car ils ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise. La campagne la plus emblématique, que nous avons menée, est celle contre la réforme des régimes de retraite.

Une réforme, qui sous le prétexte d'équité, était fortement inégalitaire, car elle ne gommait plus les périodes « creuses » d'une carrière. Des périodes « *d'inactivité* » (*chômage, temps partiel, congés parental, etc.*) auxquelles les femmes sont plus confrontées que les hommes. Il faut savoir qu'actuellement 40% des femmes et 32% des hommes partent aujourd'hui avec une carrière incomplète. A cela, il faut ajouter que le salaire moyen des femmes est 25% inférieur à celui des hommes. Elles sont contrairement à ce qu'affirmait Edouard PHILIPPE, Premier Ministre de l'époque, les grandes perdantes de cette réforme. Mais il ne faut pas croire que les hommes seront préservés. Ils seront impactés comme leurs collègues féminines. Le niveau de pension, de tout le monde, sera, de fait, réduit par la prise en compte de l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années. C'est mathématique ! C'est contre ce projet générateur de pauvreté, que la CGT s'est battue avec des milliers de salarié-e-s, comme sur le projet de refonte de l'assurance chômage qui a pour effet direct une paupérisation des salarié-e-s en inactivité.

## Être cadre dans une TPE !

Avec l'élévation du niveau des qualifications et de la population « Cadres » dans la branche, il est impensable de ne pas considérer aussi leurs problématiques. A la CGT, nous pensons que tou-te-s les salarié-e-s doivent pouvoir exprimer sur des revendications et que celles-ci soient portées par une organisation syndicale. D'ailleurs, notre organisation s'est dotée d'une structure spécifique en direction des Cadres, Ingénieurs, Techniciens et Agents de maîtrise, appelée l'UGICT-CGT (<http://www.ugict.cgt.fr/>).

Nous savons bien que la position de cadre dans une TPE n'est pas aisée dans la mesure où il/elle est à la fois salarié-e et partie prenante dans les décisions stratégiques prises dans ces entreprises de taille réduite. Une situation qui peut parfois mettre à mal son professionnalisme. Voilà pourquoi, la CGT se bat pour un renforcement du statut « *Cadre* » en demandant, par exemple :

- ▶ Le droit de refus et d'alternative, en cas de directive contraire à l'éthique professionnelle ou à l'intérêt général ;
- ▶ Le droit à la déconnexion pour garantir un équilibre vie privée/vie professionnelle et permettre une réduction du temps et de la charge de travail et un encadrement strict des forfaits jours ;
- ▶ L'accès à une protection sociale solidaire et le maintien du niveau de vie en cas de chômage ou de retraite

# Gardons le contact !

Via notre site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>



Nous t'informons régulièrement, via des bulletins spécifiques, sur l'actualité de la branche, notamment sur le déroulement des négociations en cours.

Ils sont envoyés par télécopie aux entreprises. Mais si tu souhaites les recevoir sur ta boîte de messagerie personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI EXPERTS COMPTABLES »



Via les réseaux sociaux



[facebook.com/fsetud](https://facebook.com/fsetud)



[twitter.com/FSETUD](https://twitter.com/FSETUD)



[Youtube.com/fsetud](https://Youtube.com/fsetud)



[linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175](https://linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175)

Via notre application mobile

**TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION, Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**

- Connaissez-vous l'actualité de votre branche ?
- Etes-vous informés sur vos droits ?
- Savez-vous comment fonctionne le syndicalisme ?
- Comment nous contacter ? Où nous rencontrer ?

S'informer pour comprendre, comprendre pour transformer !

DISPONIBLE SUR :

## Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

263, Rue de Paris  
Case 421  
93514 Montreuil cedex

Téléphone : 01 55 82 89 41  
Télécopie : 01 55 82 89 42  
Courriel : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr)

Site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>

